

La loi d'orientation des mobilités (LOM) : de quoi s'agit-il ?

Pourquoi une LOM ?

- L'aspect social (chômage, isolement)
- Le manque de moyen de transports
- L'urgence climatique
- Les investissements trop faibles et trop concentrés sur les grands projets

En PdLoire :

- 91 % des actifs utilisent la voiture pour aller au travail
- Seulement 6 % des actifs angevins utilisent leur vélo

Améliorer la mobilité au quotidien

AOM : Autorité Organisatrice des Mobilités

Les leviers proposés par la loi

Investir plus dans les infrastructures pour améliorer les mobilités du quotidien:

- investissement de 13,4 Md€ sur la période 2018-2022
- entretien et modernisation du réseau ferroviaire et routier
- désenclavement des territoires ruraux
- Désaturation des grands nœuds ferroviaires

Améliorer la gouvernance en matière de mobilités :

- Couverture de l'ensemble du territoire par une **AOM** avant le 31/03/2021
- Périmètre d'action : le bassin de mobilité
- Un outil : Le contrat opérationnel de mobilité
- Un comité des partenaires sera créé pour chaque AOM

Réussir la révolution des nouvelles mobilités :

- Un plan pour développer le covoiturage
- 100 % de l'offre de mobilités accessible → possibilité de faire un trajet avec un seul titre de transport
- Inscription des Engins de Déplacement Personnels Motorisés (EDPM) dans le code De la route

Développer des mobilités plus propres et plus actives :

- Un plan vélo pour tripler sa part d'ici 2024 → de 3 à 9 %
- Inscription dans la loi de l'objectif d'une neutralité carbone d'ici à 2050 → interdiction de ventes de voitures à énergies fossiles d'ici 2040
- Forfait mobilités durables jusqu'à 400€/an pour le vélo et le covoiturage
- Déploiement des Zones à faibles émissions